

Pôle proximité citoyenneté culture
Direction spectacle vivant
Rapporteur : Catherine GENTILE

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2024_157
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

06 - AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE DU TRIDENT

La Ville met à disposition du Trident le théâtre à l'italienne et la salle du Vox pour le déploiement de sa programmation.

Suite à une défaillance du matériel scénique et afin d'assurer la continuité de sa programmation, le Trident a dû prendre en charge en urgence la location de matériels de remplacement conformes et recourir à l'embauche d'un intermittent, ce qui a engendré une dépense de 2 560 €.

La maintenance du matériel scénique du Vox incombant par convention à la Ville puisqu'elle utilise également cette salle, il convient de rembourser au Trident la somme globale de 2 560 €.

D'autre part, dans le cadre du budget primitif 2024, voté en avril dernier, une subvention d'investissement d'un montant de 26 000 euros a été affectée au profit du Trident pour l'aide à l'acquisition d'équipements scéniques. Le coût global de cette opération s'élève à 145 619 € et outre le soutien financier de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Trident percevra également une subvention de l'État (D.R.A.C. Normandie) de 40 000 € et de la Région Normandie de 69 000 €, soit une part résiduelle de 10 619 € à la charge du Trident.

Un avenant à la convention financière du Trident des montants sus-cités est donc proposé.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 17h28		Nombre de votants : 51	
Pour : 43	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 8 Catherine GENTILE Arnaud CATHERINE Ralph LEJAMTEL Nadège PLAINEAU Lydie LE POITTEVIN Stéphanie COUPÉ Estelle HAMEL Emmanuel VASSAL

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 26 juin 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44
Date de la convocation et de son affichage : 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-six juin à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 juin 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERNARD Christian - BOUSSELMAME Nouredine – BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine (mandataire HÉBERT Dominique à son départ 18h18) – GRUNEWALD Martine - HAMON-BARBÉ Françoise - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h27) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine (mandataire VARENNE Valérie à son départ 18h45) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin (mandataire LAINÉ Sylvie jusqu'à son arrivée 17h40) - LAINÉ Sylvie -- LEFAIX-VÉRON Odile (arrivée 17h29) – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire LEFRANC Bertrand pendant son absence de 17h52 à 19h17) - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert – LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel (arrivée 17h35) – MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h34) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 18h09) – RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert pendant son absence de 18h44 à 19h55) - TARIN Sandrine (arrivée 19h27) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice
BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à DUVAL Karine
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
MARGUERITTE Camille a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit
SAGET Eddy a donné procuration à HERY Sophie
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENT

MARGUERITTE David

DÉPORT

Déport de ARRIVÉ Benoit pour la question 18
Déport de LEFRANC Bertrand pour la question 29

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



Pôle proximité, citoyenneté, culture
Direction administration/production

Avenant n°1 à CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE TRIDENT ET LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN 2024

ENTRE :

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVE, agissant en cette qualité et en vertu d'une délibération N°DEL2020_164 du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 ou sa représentante Madame Catherine GENTILE, habilitée en vertu de l'arrêté de délégation n°AR_2023_4475_CC du 27 octobre 2023,

d'une part,

ET :

Le Trident – Scène nationale, représentée par monsieur Rémy PAUL, son Président, et dont le siège social est situé place du Général De Gaulle à Cherbourg-en-Cotentin (50100),

d'autre part,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques ;

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les parties ont conclu une convention financière en date du 7 décembre 2023.

Les parties se sont rapprochées afin de modifier la convention comme suit :

Article 2 : SUBVENTION ANNUELLE

La Ville s'engage à soutenir financièrement l'association pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

L'association percevra pour l'année 2024, une subvention de fonctionnement de 978 708 euros inscrite au budget primitif de l'exercice en cours.

L'association percevra en complément de cette subvention annuelle de fonctionnement, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 2 560 euros, ainsi qu'une subvention d'investissement de 26 000 euros d'aide à l'acquisition d'équipements scéniques, objet du présent avenant.

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées et restent applicables. Les parties entendent que le présent avenant s'incorpore à la convention et ne fasse qu'un avec elle.

Fait en deux exemplaires
A Cherbourg-en-Cotentin, le 27 juin 2024

<p>Le Président du Trident - Scène Nationale de Cherbourg-en-Cotentin,</p> <p>Rémy PAUL</p>	<p>Par délégation La Maire déléguée de Cherbourg-Octeville, en charge de la culture et du patrimoine à Cherbourg-en-Cotentin,</p> <p>Catherine GENTILE</p>
--	---